

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 3 juillet 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.

Absent(e)s excusé(e)s : /

En préambule de la séance, monsieur le maire propose au conseil municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour motivés par la nécessité de prendre des délibérations rapidement.

➤ **1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020.

➤ **2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

➤ **3 Vote du budget Communal 2020**

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 951 894,52 € et en investissement à 1 148 069,48 €.

A noter que la communauté d'agglomération RLV ayant pris la compétence assainissement, la commune n'a plus de budget assainissement.

➤ **4 Ecole : Choix d'un prestataire pour l'achat de tableaux numériques**

Dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'Education Nationale « Label école numérique 2020 » permettant de subventionner à 50% l'achat d'équipement numérique pour les écoles, la municipalité a décidé d'équiper les deux classes non pourvues de tableaux numériques

A l'unanimité, le conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise « Limagne Informatique », le moins disant, pour un montant de 4573€ HT.

➤ **5 Convention EPF SMAF pour l'acquisition de la parcelle YE2**

Le vendeur de la parcelle YE2 située à Saint-Ignat ayant accepté l'estimation de prix faite par l'EPF SMAF, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat de cette parcelle au prix de 38 000€

Ce terrain est classé en zone 1 AUE du PLUi, c'est-à-dire réservé aux Collectivités.

➤ **6 Syndicat électrique : renforcement du réseau de la Côte Rouge**

Le syndicat électrique ayant constaté que la puissance d'alimentation des abonnés était en deçà des normes requises, il est dans l'obligation d'effectuer des travaux de remise aux normes. A cette occasion, il a proposé à la municipalité de saisir l'opportunité de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux et l'installation de nouveaux candélabres.

Après discussion l'ensemble du conseil municipal valide cette proposition. Le coût restant à la charge de la commune serait d'environ 36 000€ HT.

➤ **7 Cantine scolaire**

La convention de fourniture de repas scolaires livrés par la société « Le Gourmet Fiolant » est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de fourniture de repas livré.

La présente convention est réalisée pour une période de un an, sans tacite reconduction.

Le prix du repas scolaire est fixé à 3.68 € à compter du 1er septembre 2020.

➤ **8 SIEG : renouvellement de convention**

En 2017, la municipalité a signé une convention avec le SIEG pour l'achat groupé d'électricité, ce groupement d'achat regroupe 174 communes.

Actuellement le fournisseur d'électricité est EDF. La convention arrivant à terme, le SIEG doit lancer un nouvel appel d'offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec le SIEG pour l'achat groupé d'électricité.

➤ **Questions diverses**

En raison des mesures sanitaires toujours en vigueur suite à la pandémie de la COVID19, la municipalité a décidé d'annuler toutes les manifestations du 14 juillet. Cependant, un dépôt de gerbes au monument aux morts sera fait par le conseil municipal.

Afin de faire découvrir aux nouveaux élus le territoire communal et ses particularités, une visite de terrain est programmée avec l'ensemble de l'équipe samedi 29 août 2020.